

## Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 Mai 2007

L'an deux mille sept,

Le samedi vingt-six septembre à vingt-deux heures trente,

Les membres de la Fédération Française de Carrom (F.F.C.) se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rappel des définitions de l'AG, du CA et du bureau de la FFC
- rappel du rôle du CA et de son fonctionnement
- vote pour une reconstitution du CA
- adoption des nouveaux statuts en vue de l'obtention de l'agrément sportif
- vote pour déclarer Carrom Art en tant que membre d'honneur permanent

Les membres de la fédération ont été convoqués par courrier postal et courriel via la liste de diffusion.

Chaque membre présent émerge la feuille de présence en entrant.

Vingt-quatre membres sont présents, représentants onze clubs affiliés à la Fédération.

L'assemblée générale extraordinaire étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Monsieur PROST Laurent préside la séance, en qualité de président de la fédération.

Monsieur DUMAS Patrice assume les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance.

- **Les définitions de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du bureau de la FFC** ont été précisées, afin de permettre à la FFC de passer le cap actuel de son évolution sur des bases et idées claires:
  - o sont membres de l'Assemblée Générale les représentants des clubs et les joueurs isolés
  - o sont membres du Conseil d'Administration les neufs licenciés élus par l'Assemblée Générale.
- **Rappel du rôle du Conseil d'Administration et de son fonctionnement:** il gère et assure le fonctionnement de la fédération conformément au règlement intérieur et aux objectifs fixés en Assemblée Générale. Pour améliorer son efficacité, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration une réactivité accrue sur la liste de diffusion, et la possibilité d'utiliser l'outil internet pour des prises de décision, ou des réunions à distance.
- Compte tenu du fonctionnement insatisfaisant du Conseil d'Administration précédent, celui-ci a été déclaré démissionnaire dans son ensemble et une **élection de neuf nouveaux membres**, conformément aux statuts, a eu lieu.

Ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Laurent Prost
- Stéphane Cano
- Denis Braun
- Jonathan Leau
- Jean-Louis Blanch
- Aurélien Hanique
- Mouraly Venou
- Karim Nessakh
- Patrice Dumas

- La secrétaire, Mlle Florence Roumégous, étant démissionnaire, ses fonctions seront assurées par le secrétaire-adjoint, M. Patrice Dumas, jusqu'à l'élection d'un nouveau secrétaire .
- **Les modifications à apporter aux statuts** en vue de l'obtention de l'agrément ministériel n'ayant pas pu être définitivement validées par le Conseil d'Administration, le vote est reporté sur une Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu en juin à l'occasion du tournoi des masters. L'adoption du Règlement Intérieur sera votée dans le même temps. Cette annonce en Assemblée Générale vaut **convocation** à la nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire.
- L'assemblée accepte unanimement la proposition de **déclarer Carrom Art en tant que membre d'honneur permanent** pour son apport aussi important que méritoire et durable à la constitution et au fonctionnement de la Fédération Française de Carrom.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Mably, le 26 Mai 2007.

Le Président, Laurent PROST

Le Secrétaire-adjoint, Patrice DUMAS

Le Trésorier, Mouraly VENOU